

55) Terrain de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

I. Périmètre

Les activités de camping concernent tous les secteurs d'activités de la section I de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 55 (55.30Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs).

Les activités de terrain de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. unités d'hébergement (type bungalows ou petits pavillons), piscines intérieures ou extérieures, espaces aqualudiques, restaurants, etc.) qui relèvent d'autres catégories.

La segmentation des activités de camping est déclinée de la façon suivante :

- Terrain de camping - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Terrain de camping - Blocs sanitaires ;
- Terrain de camping - Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
 - La surface de plancher par poste de travail **Surf_poste** (m²/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
 - Le taux d'occupation **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Terrain de camping - Administration et bureaux (Bureaux Standards)" »

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - **code 82.11Z**)

Zones Géographiques														
Composante CVC en kWh/m²/an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				28		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84				49		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92						
Composante USE				USE étalon = 50 kWh/m²/an					Part_USE_variable= 0,77					
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées							3 120	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_étalon					3 120
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher par poste de travail (m²/poste) Surf_poste Taux d'occupation (%) T_occ							18 70	Surface par poste étalon (m²/poste) Surf_poste_étalon Taux d'occupation étalon (%) T_occ_étalon					18 70
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées_étalon) x [Part_USE_variable x (T_occ / T_occ_étalon) x (Surf_poste_étalon / Surf_poste) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_étalon)/ Nb_h_ouvrées_étalon													

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Terrain de camping - Blocs sanitaires" »

(NAF : Section I - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs- **code 55.30Z**)

Composante CVC en kWh/m²/an	Zones Géographiques														
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte		
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52		
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37					
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43			
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78			
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			83			74	69	62							
Composante USE				USE étalon = 108 kWh/m²/an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							4 368		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées ^{étalon}				4 368	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique														
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées ^{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées ^{étalon})/ Nb_h_ouvrées ^{étalon}														

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 4 368 h ouvrées/an correspond à 26 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 24 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Terrain de camping - Valeur par défaut" »

(NAF : Section I - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs- code 55.30Z)

Composante CVC en kWh/m²/an	Zones Géographiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			83			74	69	62						
Composante USE				USE étalon = 35 kWh/m²/an										
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							4 368		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}				4 368
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon})/ Nb_h_ouvrées _{étalon}													

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 4 368 h ouvrées/an correspond à 26 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 24 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/ Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon